

DONNEZ L'IMPRESSION QUE VOTRE LOGEMENT EST HABITÉ.

En faisant le nécessaire pour que vos habitudes quotidiennes continuent pendant votre absence, vous donnerez à un cambrioleur l'impression que votre logement est toujours occupé parce qu'aucun changement ne sera observable depuis la voie publique. Rappelons que la grande majorité des cambriolages se commettent alors que le logement est inoccupé.

Pour cela, demandez à une personne de confiance :

- de faire tous les jours et à des heures différentes le tour de votre propriété pour s'assurer que tout va bien.

- d'ouvrir la journée* et de fermer le soir les volets (uniquement ceux visibles depuis la voie publique, laissez les autres toujours fermés),

- de ramasser tous les jours votre courrier,

- de sortir et rentrer vos poubelles le jour de ramassage ou d'y mettre ses propres poubelles.

- de déplacer de temps en temps votre véhicule resté devant chez vous, ou d'y stationner de temps en temps son véhicule, etc.

- Installez des minuteries pour que les lumières s'allument et s'éteignent aux heures où elles le sont normalement.

* Assurez-vous d'être toujours couvert par votre assurance en cas d'effraction.

Pour un engagement solidaire

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, mais complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, etc.).

Puisque la sécurité d'un quartier est aussi fonction de la qualité des contacts entre les habitants, montrez-vous intéressé au bien-être de vos voisins.

Renseignements auprès de votre brigade de gendarmerie locale



03

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX-SEVRES

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Je prends des mesures pour éviter d'être à nouveau cambriolé.

Votre logement a déjà attiré les cambrioleurs. Parce qu'il est possible que vous soyez de nouveau cambriolé, ne vous contentez pas de réparer uniquement les dégâts.



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
gendarmerie.deux.sevres

AIDEZ-NOUS A AMELIORER VOTRE SECURITE

Ne pas jeter sur la voie publique

Si vous ne prenez aucune mesure pour mieux sécuriser votre propriété, vous pouvez être victime d'un nouveau cambriolage.

Vous venez d'être victime d'un cambriolage, et vous pensez que cela n'arrivera plus jamais. **Pourtant de nombreuses habitations sont de nouveau visitées dans les semaines, les mois ou les années qui suivent.**

S'il est facile pour le cambrioleur d'entrer une première fois chez vous, cela lui sera d'autant plus facile la prochaine fois, qu'il connaîtra déjà les lieux, qu'il aura détecté les faiblesses de vos mesures de sécurité, et qu'il aura déjà repéré les objets restants à voler.

Prenez du recul, observez votre propriété comme si vous étiez le cambrioleur et modifiez les facteurs qui, de toute évidence, ont pu favoriser le passage à l'acte. **Apportez à votre environnement des changements visibles que les cambrioleurs remarqueront à coup sûr.**

Servez-vous de ce tableau pour prendre de nouvelles mesures efficaces contre les cambriolages.

N'hésitez pas à demander à votre brigade de gendarmerie locale les dépliants intitulés: **"Je rends mon logement moins attirant pour les cambrioleurs"**.

Les facteurs de dissuasion et d'attraction

		DISSUASIF	ATTRACTIF
Voie d'accès	De nombreuses voies permettent de prendre la fuite de votre propriété en cas de besoin.		
Environnement	Toutes les ouvertures (portes et fenêtres) de votre logement sont visibles de vos voisins ou de la voie publique.		
	Votre propriété est particulièrement isolée de vos voisins et votre logement est invisible depuis la voie publique.		
Clôture	Une clôture ajourée d'au moins deux mètres de haut ceinture votre propriété et un portail ajouré et verrouillable bloque son accès.		
	On peut très facilement accéder par derrière à votre propriété et aucun portail ne bloque l'accès à votre logement qui est caché par une haute haie végétale.		
Eclairage extérieur	Toutes les accès de votre logement disposent d'un éclairage à détecteur de mouvement.		
	Aucun éclairage extérieur n'a été installé.		
Chien	Vous avez un bon chien de garde et vous le faites savoir par l'apposition d'un message du type "Attention chien de garde".		
	Vous n'avez pas de chien.		
Alarme	Vous avez un système d'alarme visible depuis la voie publique (sirène, flash, etc.) et le vous le faites savoir par l'apposition d'un message de type "Attention alarme".		
	Vous n'avez aucun système d'alarme.		
Ouvertures	Vos portes et vos fenêtres sont solides et récentes (aluminium...).		
	Vos portes et des fenêtres sont fragiles et anciennes (vieux bois, simple vitrage...).		
Serrures	Les serrures de vos portes et fenêtres sont récentes et de qualité (par exemple A2P).		
	Les serrures de vos portes sont vieilles et fragiles.		
Occupation	Vous simulez toujours une présence lors de vos courtes absences (télévision allumée, lumière allumée, etc.).		
	Vous ne simulez jamais votre présence lors de vos absences (volets constamment fermés, courrier dans la boîte aux lettres, etc.).		
Participation aux programmes	Vous participez aux programmes de votre gendarmerie (TRANQUILLITE VACANCES, PARTICIPATION CITOYENNE, REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION).		

Si un cambrioleur a estimé votre logement suffisamment attrayant pour vous voler, d'autres le trouveront tout aussi attirant si vous ne réagissez pas.